

LIÈGE - JUDICIAIRE

# Le parquet veut toucher les Publifinards au portefeuille

L'avocat général estime qu'ils étaient les organisateurs du mécanisme des comités de secteurs



Les sept publifinards qui se retrouvent devant le tribunal à Liège. © Montage SP

**L**ors de son réquisitoire, l'avocat général a insisté pour que le tribunal touche les sept administrateurs de Publifin financièrement. Des amendes et des confiscations ont été requises pour ceux qui, selon le ministère public, sont les organisateurs du mécanisme des comités de secteur.



**Arnaud BISSCHOP**  
Journaliste

Jeudi matin s'ouvrait, devant la cour d'Appel de Liège, le procès Publifin qui, en décembre 2016, avait été révélé, par les médias, au grand public.

Sept membres du conseil d'administration de Publifin, Georges Pire (MR), André Denis (MR), Pol

Guillaume (EC), Robert Botterman (PS), Pierre Stassart (PS) et les deux ECOLO, Catherine Maas et Jean-Marie Gillon répondent de deux préventions : la prise d'intérêt et le détournement de fonds publics pour près de deux millions d'euros.

Les membres des trois comités de secteur (Télécom, Energie et le sous-secteur Liège Ville) de Publifin percevaient de lourds jetons de présence pour quelques réunions par an auxquelles certains ne participaient même pas. L'indignation au sein de l'opinion publique était grande lorsque l'affaire avait éclaté dans la presse.

Au départ, une quarantaine de politiciens étaient poursuivis par la justice liégeoise. 32 avaient choisi de signer une transaction pénale avec le parquet général afin d'éviter un procès. Il en restait sept qui, eux, avaient décidé de se défendre devant le tribunal correctionnel pour un débat sur les fonds.

#### TOUS ACQUITTÉS EN 2019

Le 19 décembre 2019, ils avaient tous été acquittés lors du procès en première instance. Furieux et agacé, le parquet général avait fait appel de la décision. Voilà pourquoi un second procès s'ouvrait ce jeudi.

Lors de son réquisitoire, l'avocat général, Paul Catrice, estimait que les préventions étaient établies. « Le conseil d'administration ne pouvait pas fixer, lui-même, les émoluments des membres des co-

mités de secteur dont certains faisaient partie. Ce n'était pas sa prérogative mais bien celle de l'assemblée générale qui, elle, n'a pas été consultée et n'a donc pas pu poser les questions voulues. On a

**« On n'a pas respecté les petites communes qui n'étaient au courant de rien... »**

Paul Catrice

voulu cacher les choses. On n'a pas respecté les petites communes qui n'étaient au courant de rien... », déplorait Paul Catrice. « Pour établir la hauteur de la

peine réclamée, j'ai tenu compte de la gravité des faits mais aussi du fait qu'il s'agit d'argent public et que le préjudice est tout de même de 1.700.000 €. », détaillait-il. « La longueur de la période infractionnelle s'étend de juin 2013 à décembre 2016 avec un caractère récent des derniers faits commis et les prévenus ont persisté. »

#### CONFISCATIONS DE PRINCIPE

Et l'avocat général de préciser l'absence d'enrichissement personnel des sept prévenus et leur casier judiciaire sans antécédents. « C'est une question de principe », lançait encore l'avocat général au moment de clôturer son réquisitoire de près de trois heures. « Ce sont les organisateurs du mécanisme. Chez Publifin, c'étaient eux les chefs. Ils doivent être sanctionnés. C'est tout de même 1.700.000 €

évaporés dans la nature pour rien. Je n'avais pas le couteau entre les dents lors du procès en première instance et je ne l'ai toujours pas pour ce procès devant la cour d'Appel. Voilà pourquoi je réclame une amende de 2.000 € contre chacun des prévenus à l'exception de Catherine Maas et de Robert Botterman contre qui je réclame 1.200 € d'amende. Je demande aussi des confiscations de principe car des confiscations importantes seraient disproportionnées. Je laisse à votre tribunal toute la latitude pour apprécier les montants. »

Les audiences des 17 et 24 juin seront consacrées aux plaidoiries des avocats qui ne manqueront pas de solliciter les acquittements obtenus en première instance.

Le jugement, lui, est attendu pour la rentrée judiciaire. ●

#### Les interrogatoires des prévenus

## Pire : « Publifin ? Je pensais que tout allait bien »

Lors de l'instruction d'audience, dirigée par le président Olivier Michiels, Georges Pire est revenu sur le fonctionnement de Publifin et des comités de secteur.

« La création des trois comités de secteur ? J'aurais pu m'y opposer mais avec la manière dont ils nous ont été présentés, tout paraissait en ordre », répond Georges Pire au président de la cour d'Appel qui l'interrogeait. « Tout semblait bétonné d'un point de vue juridique. Jamais je n'ai pensé que ces comités de secteurs avaient été mis en place pour caser certaines personnes. Personnellement, je n'en faisais pas partie, j'étais administrateur de Publifin. »

Lorsque le juge lui demande si tout semblait normal dans les différentes structures de Publifin, Georges Pire s'explique.



Georges Pire, Pol Guillaume et André Denis. © Belga

« Personne n'a jamais attiré mon attention sur d'éventuels dysfonctionnements dans les comités de secteur », glisse-t-il. « Les personnes choisies pour y figurer dépendaient des états-majors des différents partis politiques selon une clé de répartition. Quant aux montants alloués pour les réunions, ils ne se discutaient pas... Jamais je ne me suis douté de ce qu'il se passait, je pensais que tout allait bien. Après, évidemment, j'ai compris que les rémunérations étaient disproportionnées pour les prestations effectuées. Il y avait, en effet, peu de réunions et lorsqu'elles se tenaient, certains membres étaient encore absents. »

#### « PAR LA PRESSE »

Créés en 2013, les comités de secteur auraient dû être supprimés en juillet 2015 afin de ré-

pondre au décret wallon mais ils ont perduré. « Il y avait un flou juridique sur le sujet, on

**« Personne n'a jamais attiré mon attention sur d'éventuels dysfonctionnements »**  
Georges Pire

ne savait pas si Publifin devait répondre à ce décret, souligne

André Denis, l'ex-bourgmestre de Malmédy. « Je maintiens que la création de ces comités de secteur était une bonne idée mais je n'étais, évidemment, pas informé des dysfonctionnements. J'ai tout appris, en novembre 2016, par la presse. » Et le juge d'insister, lors des interrogatoires de tous les suspects, sur la vérification des procès-verbaux rédigés lorsque des décisions étaient prises. « Oui, nous avons accès aux p.-v. qui étaient transmis par email mais suite à des fuites régulières dans la presse, le système a changé », précisait, encore, Georges Pire. « Les p.-v. étaient toujours à notre disposition. On pouvait les consulter et émettre des observations, ce que je ne manquais pas de faire lorsque des sujets sensibles étaient sur la table. » ●

A.B.

laMeuse

LA MEUSE - LIÈGE

Bd de la Sauvenière, 38 - 4000 Liège  
redliege.lameuse@sudpresse.be  
www.lameuse.be

RÉDACTEUR EN CHEF :  
Gaspard GROSJEAN

GRUPE SUDPRESSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Pierre LEERSCHOOL  
DIRECTEUR DE LA RÉDACTION - RÉDACTEUR EN CHEF : Demetrio SCAGLIOLA  
RÉDACTEURS EN CHEF ADJOINTS : Rodolphe MAGIS - Cédric BAUFAY  
SECÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA RÉDACTION : Philippe KÜSTER  
CHEF DES SERVICES SPORTIFS : Grégory BAYET

DIRECTEUR PROCESS & DÉVELOPPEMENT : André THIEL  
DIRECTRICE DIGITAL : Florence COLLARD  
DIRECTEUR MARKETING/COMMERCIAL : Vincent BROSEL  
SUDPRESSE S.A., RUE DE COQUELET, 134 - 5000 NAMUR  
ÉDITEUR RESPONSABLE : Patrick HURBAIN

SERVICE CLIENTÈLE

078/15.75.75 (tarif zonal)

Du lundi au vendredi de 9h à 18h heures

E-MAIL : abonnements@sudpresse.be

Toutes nos offres d'abonnement sur www.jemabonne.be

AUTRES SERVICES

070/21.10.10 (0,15€/minute)

AVIS NÉCROLOGIQUES • PETITES ANNONCES  
ANNONCES COMMERCIALES • RÉDACTION GÉNÉRALE  
VOTRE PUBLICITÉ DANS CE JOURNAL : publicite@sudpresse.be